

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3679

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Volet agricole du contrat d'agglomération - Appel à projets 2006 - Subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément à la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire et en application du volet territorial du contrat de plan Etat-Région, l'Etat, la Région, le département du Rhône et la Communauté urbaine ont décidé de s'engager dans une démarche de contrat d'agglomération afin de conforter le développement de la métropole régionale.

Parmi les six chapitres que comprend ce contrat, le chapitre 5 intitulé attractivité du territoire et environnement correspond aux priorités conjointes de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes, conformément aux orientations arrêtées au titre de sa politique contractuelle d'aménagement et de développement du territoire (contrat de développement de Rhône-Alpes).

Dans le cadre de ce 5^e chapitre, la Région et la Communauté urbaine ont décidé que des actions sur les espaces agricoles et naturels périurbains pourraient être soutenues. Ces actions relèveraient plus particulièrement de projets visant à mettre en place des périmètres de protection des espaces agricoles périurbains, des projets collectifs d'offre de services à la population, des projets visant à conforter l'agriculture raisonnée dans les nombreuses fonctions qu'elle assure pour la population urbaine.

Pour aider à l'émergence de projets, la Région et la Communauté urbaine ont lancé au printemps 2006, un appel aux projets auprès des Communes, syndicats intercommunaux, professionnels agricoles, associations et chambres consulaires.

Le comité d'orientation agricole est le comité de pilotage et de suivi du volet agricole du contrat d'agglomération. Il comprend des représentants de la Communauté urbaine, de la Chambre d'agriculture, du Département, de la Région et de l'Etat.

Ce comité, réuni le 19 juin 2006, a examiné les dix projets qui ont été déposés à la Communauté urbaine. Le comité a donné un avis défavorable à deux projets. Les autres projets ont été retenus avec des remarques. Les éléments de réponse ayant été fournis de façon satisfaisante, il est possible de présenter aujourd'hui deux dossiers, trois autres seront financés par la Région et il manque encore des éléments pour les trois derniers.

Le plan de gestion de l'espace par l'agriculture et par d'autres acteurs pour des enjeux d'intérêts généraux, dossier déposé par le syndicat mixte des Monts d'Or

Lors du conseil de Communauté du 14 mars 2005, il a été accepté de participer à l'élaboration d'un plan de gestion de l'espace par l'agriculture et par d'autres acteurs sur le territoire des Monts d'Or.

La mise à jour des données sur la dynamique de l'agriculture sur le territoire, croisées avec une réflexion cartographique sur les potentialités d'installation d'une exploitation (en tenant compte des distances de recul par rapport au bâti existant, de l'éloignement des infrastructures, etc.), et avec une réflexion paysagère (détermination des zones à maintenir dégagées pour le point de vue, etc.) a permis de bâtir un plan d'intervention pour maintenir un entretien des espaces par l'agriculture. Ce plan d'intervention comprend :

- des acquisitions foncières d'une superficie maximale totale de 70 hectares pour maîtriser les cœurs des espaces agricoles,
- l'acquisition de bâtiments d'exploitation lors de leur mise en vente. Ces bâtiments doivent répondre à deux critères : être utilisés par l'agriculture et ne pas être englobés dans le tissu urbain. Le syndicat estime qu'il devra ainsi acheter quatre à six bâtiments afin de lutter contre le mitage par changement d'affectation,
- le soutien à des installations ou à des initiatives portées par des agriculteurs.

De l'ensemble de ce plan de gestion, une première opportunité existe : un tènement de 3,5 hectares est en vente à Curis au Mont d'Or, à proximité de la Saône, dans la zone agricole. Le coût de ce terrain est de 13 400 €, frais de notaire compris.

Le comité a donné un avis favorable à cette première action du projet. Pour maintenir le taux d'intervention global de la Communauté urbaine à 80 % comme prévu dans le contrat d'agglomération et pour tenir compte de la participation de la Communauté urbaine au budget du syndicat, il est proposé d'intervenir au taux de 79,16 % sur cette opération.

La création d'aires collectives de remplissage des pulvérisateurs

Depuis plusieurs années, les agriculteurs sont sensibilisés à la toxicité des différents produits utilisés dans la conduite des cultures. Des efforts sont entrepris, les doses réduites, il reste cependant un point noir, difficile à traiter individuellement : les endroits où les pulvérisateurs sont remplis, puis vidés et nettoyés, du fait de l'accumulation de la répétition des petites doses au même point. Des restrictions et obligations réglementaires seront prochainement édictées. Aussi paraît-il intéressant de développer dès maintenant la constitution d'aires pilotes pour inciter l'ensemble des agriculteurs à leur utilisation.

La constitution de ces aires, au nombre de quatre (une par secteur agricole), fera l'objet d'une concertation locale pour mobiliser les agriculteurs, les informer et détecter un emplacement propice pour le plus grand nombre.

Leur aménagement prévoira les systèmes de récupération et de traitement des eaux.

Le comité d'orientation a donné un avis favorable pour une première phase comprenant la mobilisation des agriculteurs pour constituer les groupes utilisateurs, la validation de la possibilité d'une utilisation par d'autres acteurs (service technique des Communes) et la recherche de la localisation de ces aires de remplissage.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 19 septembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution :

- au syndicat mixte des Monts d'Or, d'une subvention exceptionnelle plafonnée à 10 608 €, au taux de 79,16 % pour l'acquisition d'une parcelle à Curis au Mont d'Or,

- à la Chambre d'agriculture d'une subvention de 2 064 €, au taux de 80 % pour la faisabilité de la création d'aires collectives de remplissage des pulvérisateurs.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - comptes 657 350 et 657 380 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,